



NAO CEPAC 2024

Troisième étape

Malgré quelques « timides » avancées, le résultat n'est pas satisfaisant avec les deux refus

- ❖ Sur la cristallisation d'une partie de la part variable
- ❖ Sur le non-octroi d'une prime PPV de vie chère pour tous...

Lors de la négociation nous avons pu progresser sur :

- Un surplus d'intéressement est de 1000 euros
- Possibilité du versement d'un abondement en parts sociales sur le PEE d'un montant maximum de 520 euros pour un versement de 260 euros par les collaborateurs éligibles
- Une enveloppe d'Augmentation Individuelle est portée à 1,6 %, au lieu de 1,3 % initialement.
- Une meilleure reconnaissance de la maîtrise des compétences avec des changements de classifications dans le même emploi...
- Une enveloppe supplémentaire pour l'Egalite professionnelle Homme /Femme
- Le lissage du treizième mois sur douze mois (optionnel pour les anciens salariés)
- La prise en charge des 10 jours d'absence pour les réservistes parmi les salariés (Militaires et Gendarmes)

Nous sommes dans l'attente d'un geste fort de la Direction

- ✚ Sur un supplément d'intéressement significatif de 2000 Euros
- ✚ Sur un complément d'enveloppe d'Augmentation Individuelle qui permettra de revaloriser un salarié sur trois.

À la vue des excellents résultats de la CEPAC, il importe que les mesures prises permettent un réel rattrapage de notre pouvoir d'achat.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

